

AVIS D'ENQUETE PREALABLE A DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

EXPROPRIATION DES BIENS EXPOSES AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE A L'AIGUILLON SUR MER

L'arrêté préfectoral n° 11-DRCTAJ/1-887 du 14 novembre 2011 a prescrit une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'expropriation des biens exposés au risque de submersion marine sur le territoire de la commune de L'AIGUILLON SUR MER.

Cette enquête se déroulera pendant 40 jours consécutifs, **du 19 décembre 2011 au 27 janvier 2012 inclus** en Mairie de L'AIGUILLON SUR MER.

Une commission d'enquête a été désignée comme suit :

Présidente : Madame Danielle FAYSSE, urbaniste

Membres titulaires :

- Monsieur Bernard ALEXANDRE, retraité de la Défense ;
- Monsieur Georges BINEL, officier supérieur ;
- Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire ;
- Monsieur Michel BRIAND enseignant

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Louis VASSEROT, chargé de mission environnement et risques en retraite
- Monsieur Michel BONDIS, responsable hygiène sécurité environnement en retraite.

Le dossier de cette enquête, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de L'AIGUILLON SUR MER, **du 19 décembre 2011 au 27 janvier 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à Madame Danielle FAYSSE, Présidente de la commission d'enquête, mairie de L'AIGUILLON SUR MER (2, Place du Docteur Giraudet, 85460 L'AIGUILLON SUR MER).

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de L'AIGUILLON SUR MER, siège de l'enquête, les jours et heures ci-après :

- lundi 19 décembre 2011..... de 13h30 à 16h30
- mardi 20 décembre 2011..... de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- mardi 27 décembre 2011..... de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- mercredi 28 décembre 2011..... de 9h00 à 12 h00
- samedi 7 janvier 2012..... de 9h00 à 12h00
- mercredi 11 janvier 2012..... de 13h30 à 16h30
- vendredi 20 janvier 2012 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- vendredi 27 janvier 2012 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Vendée à l'adresse suivante : http://www.vendee.pref.gouv.fr/sections/enquetes_publicques.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourra être consultée en mairie de L'AIGUILLON SUR MER, à la sous-préfecture de Fontenay le Comte et à la préfecture de la Vendée. Elle pourra être communiquée à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet.